

Réunion du 11 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 83

L'an deux-mille vingt-trois, le onze décembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Michel SARTHOU (Suppléant de Alain LENGLET), Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Laurent COUBLUCQ (pouvoir à M. Jérôme LAY), Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Emilie DARSAUT (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Alain LENGLET, Marc PEREZ, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 11 : PETITE ENFANCE : GUICHET ACCUEIL PETITE ENFANCE LACQ-ORTHEZ

Rapporteur : Mme Nadia GRAMMONTIN

Afin d'améliorer la qualité du service petite enfance rendu aux usagers et faciliter des démarches pour les familles, le comité de pilotage de l'observatoire Petite Enfance a souhaité le lancement de la réflexion sur la mise en place d'un guichet unique petite enfance sur le territoire de la CCLO.

Adopté par le Conseil d'Administration de la CNAF le 5 octobre 2021, le nouveau référentiel des Relais Petite Enfance (RPE) n'a pas seulement entériné un changement de nom (Relais Petite Enfance au lieu de Relais Assistants Maternels), il est également devenu le document de référence pour les CAF, les gestionnaires et les animateurs de RPE : il précise l'ensemble des exigences pour le versement de la prestation de service, le mode de fonctionnement et les nouvelles missions de ces Relais, à destination des assistantes maternelles et des familles.

Les Relais petite enfance deviennent un service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels, ils « accompagnent les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et offrent aux professionnels de l'accueil individuel un cadre pour échanger et améliorer leurs pratiques professionnelles ».

Le RPE est donc l'unique porte d'entrée des demandes d'information des familles sur les modes d'accueil.

Aussi, comme il existe deux RPE sur le territoire de Lacq-Orthez :

- Le RPE d'ORTHEZ, géré par la CCLO,
- Le RPE d'ARTIX géré par l'Association AMAYRA.

Ces 2 relais pourraient porter conjointement cette nouvelle mission de « guichet petite enfance » et être le lieu qui centralise les demandes d'inscription avec une seule adresse de messagerie et un numéro unique.

L'objectif est de :

- **Simplifier les démarches des familles** (qui multiplient les RV et les préinscriptions),
- **Informier et orienter les familles sur les modes d'accueil petite enfance,**
- **Avoir une meilleure visibilité de l'offre sur le territoire de la CCLO,**
- **Centraliser, recenser et suivre les demandes sur le territoire de la CCLO.**

Les missions du guichet unique :

- Faciliter l'accès à l'information et les démarches des familles,
- Évaluer les besoins réels des familles en modes de garde,
- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire (crèches, assistants maternels, garde à domicile),
- Orienter toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil individuel et/ou spécifique et/ou d'urgence (horaires atypiques, handicap, vulnérable, insertion professionnelle, urgence),
- Accompagner les parents dans le choix du mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins,
- Formaliser les demandes des familles,
- Suivre les demandes des familles post commission.

En plus de l'existence d'un observatoire petite enfance sur un même territoire, ce service précurseur sur le département avec un guichet unique porté par 1 RPE associatif et 1 RPE intercommunal pourrait ouvrir le 2 avril 2024.

La dénomination de ce service d'information sur la recherche d'un mode d'accueil, à ne pas confondre avec le service petite enfance de la CCLO (qui gère 5 crèches, 1 RPE et 1 LAEP) serait :

GUICHET ACCUEIL PETITE ENFANCE LACQ-ORTHEZ.

La CAF, au titre de la mission renforcée « guichet unique », financera annuellement et de façon pérenne chaque RPE à hauteur de 3 123 €.

Les RPE réaliseront cette opération à effectif constant et la CCLO inscrira chaque année les crédits nécessaires à la maintenance du logiciel et l'hébergement Full Web (soit 2 706 € TTC.)

- Considérant l'intérêt de ce projet « guichet unique PE » qui émerge grâce à l'implication territoriale de toutes les structures petite enfance et notamment des 2 RPE,
- Considérant qu'il s'agit d'un outil exemplaire de travail entre structures associatives et intercommunalité pour simplifier les démarches des familles du territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres décide :

- **d'approuver** l'ouverture de ce GUICHET ACCUEIL PETITE ENFANCE LACQ-ORTHEZ en 2024,
- **d'autoriser** son Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT